

REGLEMENTS DES COMPETITIONS **KATAS**

ARTICLE 1 – REGLES GENERALES

Suivant les catégories, on distingue 2 types de compétitions :

1. Mini-Poussins, Poussins, (masculins et féminins ; individuels et par équipes).
Les compétitions se déroulent au niveau départemental, et régional.
Le jugement s'effectue par le vote aux drapeaux.
2. Pupilles, benjamins, minimes, cadets, juniors et seniors (masculins et féminins ; individuels et par équipes).
Les compétitions se déroulent au niveau départemental, régional, inter-régional et national.
Le jugement s'effectue par le vote aux drapeaux.

ARTICLE 2 – SURFACE DE COMPETITION

1. L'aire de compétition doit être plane et ne présenter aucun danger.
2. L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur). Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité. Cette surface 10 X 10 est composée de tatamis. La surface de sécurité de 1 mètre de largeur sur tout le périmètre de l'aire de compétition doit être clairement délimitée. L'aire peut être surélevée jusqu'à un mètre maximum au-dessus du niveau du sol. Cette plate-forme surélevée doit mesurer au moins douze mètres de côté de façon à inclure, à la fois, l'aire de compétition et la surface de sécurité de 2 mètres de côté.
3. Les juges sont assis à la limite extérieure de l'aire de sécurité.

EXPLICATIONS :

- *Il ne doit pas y avoir de panneaux publicitaires, de murs, de piliers etc. à moins d'un mètre du périmètre extérieur de l'aire de sécurité.*
- *Les TATAMI utilisés ne doivent pas être glissants sur leur surface en contact avec le sol. Ils doivent avoir un faible coefficient de frottement sur leur surface supérieure. L'Arbitre doit s'assurer que les éléments du TATAMI restent parfaitement joints pendant la compétition.*

ARTICLE 3 – TENUE OFFICIELLE

1. Les compétiteurs et leurs coaches doivent porter la tenue officielle telle qu'elle est définie ci-après.
2. La Commission d'Arbitrage peut exclure tout officiel ou compétiteur qui ne se conforme pas à cette réglementation.

A – LES JUGES

1. Les Juges doivent porter la tenue officielle adoptée par la Commission d'Arbitrage. Cette tenue doit être portée lors de toutes les compétitions et lors de tous les stages.

2. *La tenue officielle est la suivante :*

- Blazer bleu marine, droit, non-croisé avec deux boutons argentés.
- Chemise blanche à manches courtes ou longues, selon les conditions climatiques prédominantes.
- Cravate officielle sans épingle.
- Pantalons gris clair uni, sans revers.
- Chaussettes bleu foncé ou noires sans motif et chaussons d'arbitrage noirs pour utilisation sur l'aire de compétition.

B – LES COMPETITEURS

1. Les compétiteurs doivent porter, un KARATE-GI blanc sans bande ni liseré. L'écusson du club peut être porté sur le côté gauche de la veste et ne doit pas mesurer plus de 100 cm². La marque d'origine des fabricants de KARATE-GI peut être visible dans les endroits normalement acceptés (en bas et à droite de la veste et à la taille pour le pantalon). Un numéro d'identification, délivré par le Comité d'Organisation, peut être fixé au dos de la veste. L'un des compétiteurs doit porter une ceinture rouge et l'autre une ceinture bleue. Ces ceintures doivent mesurer environ 5 cm de large et être d'une longueur suffisante pour dépasser de 15 cm de chaque côté du nœud.
2. La veste, quand elle est attachée à la taille par la ceinture, doit être d'une longueur minimum telle qu'elle couvre les hanches, et ne doit pas dépasser les 3/4 de la longueur de la cuisse. Les femmes doivent porter un T-shirt blanc uni sous la veste du KARATE-GI. Les hommes ne peuvent porter aucun T-shirt sous la veste de KARATE-GI.
3. Les manches de la veste ne doivent pas dépasser le pli du poignet et au moins recouvrir la moitié de l'avant bras. Les manches de la veste ne doivent pas être retroussées. Le retrait de la veste est interdit, même pour les katas respiratoires.
4. Les pantalons doivent être d'une longueur suffisante pour recouvrir au moins les 2/3 du tibia et ne doivent pas être retroussés. Le pantalon ne devra pas dépasser la cheville.
5. Les compétiteurs doivent avoir les cheveux propres et coupés à une longueur telle qu'ils ne gênent pas le bon déroulement du kata. Le bandeau de tête (HACHIMAKI) n'est pas autorisé. Lorsque le juge central considère qu'un compétiteur a les cheveux trop longs et (ou) trop sales, il peut exclure le compétiteur du kata. Les barrettes et épingles à cheveux doivent être discrètes.
6. Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.
7. L'emploi de bandage ou support doit être autorisé par le Médecin de la compétition.

EXPLICATIONS :

- *Le compétiteur doit porter une seule ceinture (rouge ou bleue).*

- *Quand un compétiteur se présente sur l'aire de compétition avec une tenue non-conforme, il n'est pas immédiatement disqualifié ; mais une minute, lui est accordée pour y remédier.*
- *Lorsque la Commission d'Arbitrage donne son accord, les Arbitres officiels peuvent être autorisés à enlever leur blazer.*

ARTICLE 4 – PROTESTATION OFFICIELLE

Le chef de tatami doit être immédiatement averti en cas d'erreur administrative. Il prend immédiatement les mesures qui s'imposent. Sa décision est susceptible d'appel devant le responsable de l'arbitrage et ceci immédiatement après le passage des 2 compétiteurs ou équipes.

EXPLICATIONS :

- *La réclamation est réexaminée par le responsable de l'arbitrage. Cet examen consiste entre autre à étudier les témoignages fournis. Le responsable de l'arbitrage questionne l'équipe arbitrale et visionne, s'il y a lieu, les vidéos susceptibles de l'éclairer.*
- *Lorsque le responsable de l'arbitrage considère que la réclamation est bien fondée, une mesure appropriée est prise. Sa décision n'est susceptible d'aucun recours.*
- *Les tours suivants ne sont pas différés, même si une protestation officielle est sur le point d'être déposée. Il est de la responsabilité de l'Arbitrator de s'assurer que le tour s'est déroulé en accord avec les règlements de compétition.*

ARTICLE 5 – ORGANISATION DE LA COMPETITION

1. Les compétitions KATA/TECHNIQUE peuvent être divisées en confrontations individuelles et par équipes. Les katas individuels peuvent être ensuite divisés en catégories d'âge.
2. Les compétiteurs individuels ou équipes ne se présentant pas à l'appel, sont disqualifiés (Kiken).
3. Dans les compétitions par équipes, chaque équipe est composée de 3 personnes et, le cas échéant, d'un remplaçant.
4. Lors des vérifications des inscriptions à chaque tour, le compétiteur individuel ou le capitaine pour les équipes devra donner à la table officielle le nom du kata qui sera exécuté. Ce kata peut appartenir à un autre style que celui de l'exécutant mais sera obligatoirement un kata officiel d'un style reconnu.
5. Les compétiteurs des styles similaires aux styles reconnus par la WKF pourront se présenter aux compétitions kata Départementales, Ligues et Inter-Régions (coupes et championnats). Ils devront au préalable remettre aux responsables de la manifestation la liste de leur kata à exécuter. Aux niveaux des inter-régions et national (coupe et championnat) ils devront présenter les katas de la liste officielle WKF.
6. Un compétiteur ou une équipe doit exécuter un Kata figurant dans la liste correspondant à sa catégorie d'âge, ou, s'il le désire, présenter un Kata figurant dans les listes des catégories d'âge inférieures.
7. Les compétiteurs composant une équipe doivent obligatoirement être les mêmes durant toute la

compétition. Aucun remplacement n'est autorisé. L'équipe sera disqualifiée si elle effectue un remplacement.

8. Pendant la compétition, les compétiteurs doivent exécuter des Katas figurant sur la liste WKF des katas (voir annexe). Les Katas exécutés seront ceux des écoles de Karaté-do reconnues par la FFKARATE, basées dans tous les styles de Goju-Ryu, Shito-Ryu, Shotokan, et Wado-Ryu.
9. Compétition individuelle : Dans la compétition individuelle, à tous les tours éliminatoires comme en repêchage, les compétiteurs doivent exécuter un Kata différent à chaque tour. Le Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois. Si les éliminatoires excèdent 5 tours, à partir du 6^{ème} tour, le compétiteur peut reprendre un des 5 katas exécutés lors des tours précédents.
10. Compétition par équipes : Les équipes présentent à chaque tour, y compris pendant les repêchages, un Kata différent, figurant sur les listes officielles (liste de leur catégorie et des catégories inférieures). Si les éliminatoires excèdent 4 tours, à partir du 5^{ème} tour, les équipes peuvent reprendre un des 4 Katas exécutés lors des tours précédents.

ARTICLE 6 – L'EQUIPE ARBITRALE

1. Pour chaque tour, l'Equipe de trois Juges ou cinq juges est désignée par le Chef de Tapis.
2. Des marqueurs et des Annonceurs sont également désignés.
3. Les juges nationaux, sous la responsabilité du responsable national kata, sont les seuls compétents pour juger les championnats de France.
4. Tout juge ou stagiaire convoqué pour juger une compétition ne peut en aucun cas participer à celle ci en tant que compétiteur (en individuel ou au sein d'une équipe).

EXPLICATIONS :

- *Avec 3 juges* : Le Juge central Kata sera assis à la limite de l'aire de compétition, face aux compétiteurs. Les deux autres Juges resteront assis à droite et à gauche et à deux mètres de la ligne centrale de l'aire, face au côté de l'entrée des compétiteurs. Les trois juges disposeront d'un drapeau bleu et d'un drapeau rouge (cf. schéma d'explication en annexe).
- *Avec 5 juges* : Le Juge central Kata sera assis à la limite de l'aire de compétition, face aux compétiteurs. Les quatre autres Juges resteront assis à chaque angle du tapis. Les cinq juges disposeront d'un drapeau bleu et d'un drapeau rouge (cf. schéma d'explication en annexe).

ARTICLE 7 – CRITÈRES DE JUGEMENT

1. Le Kata doit être exécuté avec compétence, et doit montrer une bonne connaissance des principes traditionnels qu'il comprend. Pour noter la performance d'un compétiteur ou d'une équipe, les Juges tiendront compte de :
 - a) La démonstration réaliste de la signification du Kata.
 - b) La compréhension des techniques utilisées (BUNKAI).
 - c) Le timing, rythme, vitesse, équilibre et focalisation de la puissance (KIME).
 - d) L'utilisation convenable et correcte de la respiration.
 - e) La focalisation convenable de l'attention (CHAKUGAN) et concentration.

- f) Des positions correctes (DACHI) avec une tension convenable dans les jambes et les pieds à plat sur le sol.
- g) La tenue convenable de l'abdomen (HARA).
- h) La forme correcte (KIHON) du style présenté.

Dans le Kata par Equipe, la synchronisation sans aide extérieure est un critère essentiel.

Pour l'évaluation de l'exécution, il faut tenir compte de tous les critères.

- 2. Equipe-Bunkai : Le bunkai est une interprétation libre de cinq minutes maximum effectuée par l'ensemble de l'équipe, où l'on doit respecter au travers de différentes séquences, l'ensemble des techniques du kata présenté.
 - Techniques de percussion.
 - Blocages, esquives.
 - Saisies, clés.
 - Techniques de projection.
- 3. Pour le Bunkai, les critères de jugement sont les suivants :
 - Difficulté des techniques.
 - Cohérence de l'enchaînement.
 - Respect des techniques composant les séquences.
 - Rythme et efficacité.
 - Attitude martiale.

EXPLICATIONS :

- *Le Kata n'est pas une danse ni une représentation théâtrale. Il doit garder les valeurs et les principes traditionnels du karaté. Il doit être réaliste en ce qui concerne le combat et montrer concentration, puissance et impact potentiel dans les techniques. Il doit montrer résistance, ainsi que vitesse, rythme et équilibre.*
- *Dans le Kata par équipe, les trois compétiteurs doivent commencer le Kata face au Juge central.*
- *Les membres de l'équipe doivent faire preuve de compétence dans tous les aspects de l'exécution du Kata, ainsi que de synchronisation.*
- *Sont notamment considérés comme des aides extérieures dont les Juges tiendront compte pour prendre leurs décisions :*
 - 1. *Les appels pour commencer et arrêter l'exécution.*
 - 2. *Les coups de pieds donnés au sol.*
 - 3. *Les coups donnés sur la poitrine, les bras ou le karaté-gi.*
 - 4. *Les respirations inappropriées.*

ARTICLE 8 – DISQUALIFICATIONS ET PENALITES

Le compétiteur est disqualifié :

- S'il interrompt sa démonstration.

- S'il chute.
- S'il effectue un kata différent de celui qu'il a annoncé.
- S'il oublie une technique ou réalise un déplacement supplémentaire.
- S'il commet une faute grave ou une erreur.
- S'il modifie l'orientation de son mouvement (l'Embusen du kata) pour éviter un juge.

ARTICLE 9 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION

1. Au début de chaque tour, à l'appel de leur nom, les deux compétiteurs (ou équipes) l'un portant une ceinture rouge (AKA), et l'autre une ceinture bleue (AO) s'alignent au périmètre de l'aire de compétition, face au Juge central. Après avoir salué l'Equipe Arbitrale, Ao se retire de l'aire de compétition et attend son tour ; AKA s'avance dans l'aire de compétition. Après un nouveau salut à l'Equipe Arbitrale, AKA annonce le Kata qu'il va exécuter, puis entame sa prestation. A la fin de son Kata, AKA abandonne l'aire et attend la prestation de AO. Quand le Kata de AO est terminé, les deux compétiteurs ou équipes retournent sur l'aire de compétition et attendent la décision de l'Equipe Arbitrale.
2. Quand le Kata n'est pas conforme aux Règlements ou s'il existe d'autres irrégularités, un juge pourra après le passage des 2 compétiteurs, faire appel aux autres Juges pour prendre une décision.
3. Si un compétiteur (ou une équipe) est disqualifié, le Juge central lève le drapeau correspondant à la couleur (AKA ou AO) puis croise et décroise les drapeaux. Le compétiteur (ou l'équipe) adverse est alors déclaré(e) vainqueur. Durant les éliminatoires, au cours du même tour, il est possible de disqualifier les 2 compétiteurs ou les 2 équipes. En finale, l'équipe arbitrale est tenue de prendre une décision pour déterminer le classement final.
4. Quand les deux Kata seront terminés, les compétiteurs restent côte à côte, dans l'aire de compétition. Le Juge central demande la décision (HANTEI) en sifflant à deux reprises. Tous les drapeaux sont levés simultanément. Concernant l'utilisation des pupitres électroniques, le juge central déclenche les décisions des cinq juges après que l'Arbitrator ait donné un coup de sifflet.
5. Pour abaisser les drapeaux, le Juge central siffle une nouvelle fois.
6. La décision est en faveur d'AKA ou de AO, l'égalité ne peut exister. Le compétiteur ou l'équipe qui obtient la majorité de drapeaux est déclaré vainqueur.
7. A la suite de la décision, les compétiteurs se saluent, puis saluent l'Equipe Arbitrale et quittent l'aire de combat.
8. Le compétiteur ou l'équipe doit disposer de deux minutes de récupération entre chaque kata.
9. Déroulement des repêchages : Les compétiteurs présentent comme lors des tours éliminatoires des katas différents à chaque tour. Les katas exécutés lors de la phase qualificative peuvent être repris.

**LISTE PRINCIPALE DE KATAS DE LA FEDERATION MONDIALE
DE KARATE - CADETS JUNIORS ET SENIORS**

KATAS GOJU-RYU			
1. SANCHIN	4. SHISOCHIN	7. SEIPAI	10. TENSHO
2. SAIFA	5. SANSERU	8. KURURUNFA	
3. SEIYUNCHIN	6. SEISAN	9. SUPARIMPEI	

KATAS WADO-RYU			
1. KUSHANKU	4. CHINTO	7. ROHAI	10. JITTE
2. NAIFANCHI	5. BASSAI	8. WANSHU	11. SUPAIMPEI
3. SEISHAN	6. NISEISHI	9. JION	12. UNSU
			+ ... KUNPU

KATAS SHOTOKAN			
1. BASSAI-DAI	7. TEKKI-SANDAN	13. SOCHIN	19. MEIKYO
2. BASSAI-SHO	8. HANGETSU	14. NIJUSHIO	20. WANKAN
3. KANKU-DAI	9. JITTE	15. GOJUSHIO-DAI	21. JIIN
4. KANKU-SHO	10. EMPI	16. GOJUSHIO-SHO	
5. TEKKI SHODAN	11. GANKAKU	17. CHINTE	
6. TEKKI-NIDAN	12. JION	18. UNSU	

KATAS SHITO-RYU			
1. JITTE	12. KOSOKUN-SHO	23. NAIFANCHIN-NIDAN	34. KURURUNFA
2. JION	13. KOSOKUN-SHIHO	24. NAIFANCHIN-SANDAN	35. SUPARIMPEI
3. JIIN	14. CHINTO	25. AOYAGI (SEIRYU)	36. HAKUCHO
4. MATSUKAZE	15. CHINTE	26. JYUROKU	37. PACHU
5. WANSHU	16. SEIENCHIN	27. NIPAPO	38. HEIKU
6. ROHAI	17. SOCHIN	28. SANCHIN	39. PAIKU
7. BASSAI-DAI	18. NISEISHI	29. TENSHO	40. ANNAN
8. BASSAI-SHO	19. GOJUSHIO	30. SEIPAI	41. ANNANKO
9. TOMARI-BASSAI	20. UNSU	31. SANSEIRU	42. PAPUREN
10. MATSUMURA-BASSAI	21. SEISAN	32. SAIFA	43. CHANTANYA RA-KUSHANKU
11. KOSUKUN-DAI	22. NAIFANCHIN-SHODAN	33. SHISOCHIN	

**LISTE DES KATAS
POUR LES AUTRES CATEGORIES D'AGE**

POUSSINS			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SHODAN	SHIOZUKI 1	SHIHOU UKE ICHI
TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU NIDAN	SHIOZUKI 2	SHIHOU UKE NI
TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SHODAN	SHIHOU UKE SAN
HEIAN SHODAN	PINAN NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN	FUKIYU KATA ICHI
HEIAN NIDAN	PINAN SHODAN	PINAN NIDAN	FUKIYU KATA NI
		PINAN SHODAN	

PUPILLES			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SHODAN	SHIOZUKI 1	SHIHOU UKE ICHI
TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU NIDAN	SHIOZUKI 2	SHIHOU UKE NI
TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SHODAN	SHIHOU UKE SAN
HEIAN SHODAN	PINAN NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN	FUKIYU KATA ICHI
HEIAN NIDAN	PINAN SHODAN	PINAN NIDAN	FUKIYU KATA NI
HEIAN SANDAN	PINAN SANDAN	PINAN SHODAN	GEKISAI DAI ICHI
HEIAN YODAN	PINAN YODAN	PINAN SANDAN	GEKISAI DAI NI
		PINAN YODAN	

BENJAMINS			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN	FUKIYU KATA ICHI et NI
TEKKI SHODAN	NAIFANCHI SHODAN	NAIFANCHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI et NI
BASSAI DAI	BAISSAI	BAISSAI DAI	SAIFA
		SAIFA	SEIUNCHIN
		SHIN SEI	SHISOUCHIN

MINIMES			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN	FUKIYU KATA ICHI et NI
TEKKI	NAIFANSHI SHODAN	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI GESIKAI DAI NI
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA
KANKU DAI	KUSHANKU	KOSOKUN DAI	SEIUNCHIN
EMPI	WANSHU	SAIFA	SHISOUCHIN
JION	JION	SEIENCHIN	SANSEIRU
		SHIN SEI	SEIPAI

